

le risque de mouvements de terrain

Le BRGM a réalisé une cartographie (au 1/100 000) de susceptibilité aux mouvements de terrain .

Il s'agit d'une carte à l'échelle départementale. Les communes qui disposent d'un PPR Mouvements de terrain bénéficient d'une information plus complète.

La réalisation de cette cartographie résulte d'un croisement entre les données disponibles sur la région PACA (événement « mouvement de terrain », MNT de l'IGN,...) et des facteurs déterminants qui ont pu être dégagés de l'interprétation de l'inventaire des phénomènes et des observations de terrain.

L'objectif de l'étude était de réaliser une carte informative distinguant les zones où le phénomène peut se produire, et les zones sur lesquelles a priori le phénomène n'est pas susceptible de se produire. Ce sont donc des cartes de susceptibilité qui sont produites.

Les facteurs déterminants pris en compte sont :

- la géologie : lithologie et stratigraphie ;
- la morphologie : pentes des terrains, zones rocheuses, occupation du sol (départ possible des blocs en zone dénudée);
- la présence ou non de cavités souterraines (aléa « affaissement et effondrement »).

Cette cartographie a un but d'information sur l'aléa à l'échelle régionale pour le grand public et les gestionnaires, et servent de support pour orienter des études plus fines sur les secteurs sensibles identifiés.

Elle ne permet donc pas d'estimer l'intensité et la fréquence des phénomènes mais simplement d'établir une présomption spatiale sur leur possibilité d'apparition.

Les mouvements de terrain pris en compte dans cette étude sont les phénomènes suivants :

- les glissements de terrains ;
- les coulées de boue ;
- les effondrements ;
- les éboulements ou chutes de blocs ;
- les instabilités des falaises.

Délimitation des zones soumises à un
risque naturel ou technologique prévisible
en application de l'article
R.443-9 du code de l'urbanisme

SUSCEPTIBILITE AUX MOUVEMENTS
DE TERRAIN

Cette carte est indissociable de sa notice d'accompagnement

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
en date du 2 NOV. 2017

Le Préfet,
Jean-Luc VIDELAINE

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
VAR

Service Aménagement
Durable

Bureau Risques

SEPTEMBRE 2017
Fond: SCANSO/IGD2014
Source: BRGM

LEGENDE

- Formations susceptibles d'abriter des karsts formés par dissolution calcaire (Effondrement)
- Formations susceptibles d'abriter des cavités souterraines formées par dissolution de gypse (Effondrement)
- Formations susceptibles d'abriter des carrières souterraines (Effondrement)
- Formations susceptibles d'engendrer des glissements de terrain
- Formations susceptibles d'engendrer des chutes de blocs
- Zones potentiellement exposées aux coulées boueuses
- Zones potentiellement exposées aux chutes de blocs

- Evènements répertoriés sur la BD Mvt du BRGM
- Coulées
 - * Glissement
 - ▲ Chute de blocs
 - Effondrement
 - Carrières
 - Zones de travaux souterrains

0 5 10 km

